

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER
Séance du 7 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le trente juin par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Stéphane LOZDOWSKI, Josselin BOIREAU, Emilie MESSAGER, Yvon POULIQUEN, Françoise RAOULT, Hélène RUMEUR, Viviane LE BIHAN, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Hervé GUEVEL, Youcef TERZI, Sébastien KUDLYK, Corentin DERRIEN

Absents excusés : Gaëlle ZANEGUY (pouvoir donné à Emilie MESSAGER), Patrick LE MERRER (pouvoir donné à Martine MADEC), Carolyn ENGEL-GAUTIER (pouvoir donné à Yvon POULIQUEN), Martine RECEVEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF (pouvoir donné à Martine RECEVEUR), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, Jean-Pierre CHEVER, Anne FILLET (pouvoir donné à Françoise RAOULT), Bénédicte COMPOIS-BRISELET (pouvoir donné à Josselin BOIREAU), Sébastien GERARD (pouvoir donné à Stéphane LOZDOWSKI), Gaël LANOE.

Conseillers : En exercice : 26 Présents : 15 Votants : 21 Quorum : 14
Josselin BOIREAU a été élu secrétaire de séance.

- En début de séance, Mme le Maire souhaite la bienvenue à Mme Audrey MERCURIN, nouvelle responsable de la bibliothèque, en lui demandant de se présenter.
Mme MERCURIN, âgée de 31 ans, habite Plouigneau. Elle occupe le poste de responsable de la bibliothèque depuis le 1^{er} juin 2022. Elle travaille avec Mme Ghislaine COLOMBIER, qui est désormais à mi-temps entre la bibliothèque et la Maison France Services, ainsi qu'avec l'équipe de 16 bénévoles. Ce nouveau poste correspond à une reconversion professionnelle, Mme MERCURIN était journaliste auparavant. Elle aura à charge, avec le comité de pilotage, de mener le projet de médiathèque tiers-lieu pour sa partie investissement en lien avec le projet culturel et ensuite de faire vivre et évoluer cette future médiathèque.
Mme le Maire l'encourage dans ses nouvelles missions, précisant qu'elle a reçu un très bon accueil de la part des bénévoles et de la population se rendant à la bibliothèque, ce que confirme Mme Emilie MESSAGER, adjointe en charge de la bibliothèque.
- Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2022 a été adopté à l'unanimité.

Arrivée en cours de séance de Mmes Sylvie SOVRANO-CHELLOUG et Martine RECEVEUR.

ORDRE DU JOUR :

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021 PAR EPAL POUR LE CENTRE DE L'ENFANCE TI GLAS, CODE CM220701

Dans le cadre d'une DSP (Délégation de Service Public), EPAL gère le centre polyvalent de l'enfance et de la culture. Le contrat de DSP a été renouvelé avec effet au 1^{er} janvier 2017 et le service a de nouveau été confié à EPAL.

Mme le Maire accueille et remercie de leur présence les représentantes d'EPAL, Mmes Orélie ROSEC, coordinatrice d'EPAL et Caroline NEDELEC, coordinatrice enfance-jeunesse EPAL sur Saint-Thégonnec Loc-Eguiner et directrice du centre de l'enfance Ti Glas.

A partir d'un diaporama, Mme Caroline NEDELEC, directrice du centre, présente les activités du centre et temps forts intervenus en 2021 et les perspectives pour 2022.

En 2021 :

- Accueil périscolaire matin et soir : accueil des enfants par école jusqu'aux vacances d'automne, après les vacances, accueil des enfants par tranche d'âge, remise en place des activités du soir

- Ateliers méridiens : fonctionnement mis en place pour s'adapter aux protocoles sanitaires
- Accueil extrascolaire : mercredi et vacances scolaires : enfants accueillis par groupe écoles jusqu'aux vacances d'automne puis par tranche d'âge. Différents groupes de travail par l'ALSH : commission inclusion, séjour, écolabellisation.
- Activités extrascolaires : partenariat avec le Mac Ti Ar Bleizig, échange avec les résidents de l'EHPAD Ste Bernadette, temps d'animation avec la ludothèque buissonnière, participation au festival la charrette aux merveilles.
- Activités Ti Ar Re Yaouank (jeunesse) : passerelle (10/13 ans) : effectifs stables, le Tremplin (13/15 ans) impacté par la crise sanitaire et par le recrutement du professionnel jeunesse.
- Ateliers culturels : 37 adhérents (guitare, piano, poêles à gratter), éveil musical, atelier dessin (8 inscrits)
- Kids club : forte hausse de la fréquentation à partir de septembre
- Temps forts : participation aux semaines de la petite enfance, animation de Noël, journée des salariés EPAL, interventions dans les écoles, soirée discut'parents
- Plusieurs mouvements de personnel.

Les perspectives pour 2022 :

- Mise en place des actions annulées en 2021 : Festival « La Tête et les Jambes », la fête des familles, les animations de Noël, la journée intergénérationnelle en partenariat avec le CCAS et la maison de retraite.
- Mise en circulation et inauguration du sac à dos de territoire
- Travail autour de l'éco labellisation du centre
- Développement de l'accompagnement des projets jeunes
- Réflexion autour d'une action famille dans le cadre du projet inclusion porté par l'association
- Réflexion autour d'une dynamique Espace de Vie Social
- Travail en partenariat avec le nouveau gestionnaire du multi-accueil Ti Ar Bleizig
- Travail avec des nouveaux partenaires du territoire : la Boîte à aider, TZCLD
- Travail tripartite Mairie/Ti Ar Bleizig/EPAL
- Inscription de l'action jeunesse dans la dynamique Morlaix Communauté (réseau animateurs jeunesse) et la dynamique EPAL.

Mme Orélie ROZEC, coordinatrice EPAL expose le bilan financier de 2021 qui dégage un excédent de 7 806 €. Les charges représentant un montant de 460 589 €, les principales dépenses sont liées au personnel, à hauteur de 80,86 %.

Les produits représentent un montant de 468 395 €, avec des participations des familles représentant 15,5% des produits. La participation de la commune représente 73,7 % des recettes et celle de la CAF, environ 8,9 %. Les participations des familles sont quasi-identiques à ceux de 2020.

EPAL a perçu une subvention de la CAF pour l'accueil d'enfants en situation d'handicap.

Mme ROZEC note la particularité de versement de la PSE par la MSA, qui ne devrait plus se faire, celle-ci étant verser intégralement par la CAF.

Mme ROZEC souligne que 220 enfants différents de moins de 10 ans dont 198 de la commune, soit 90 %, ont fréquenté le centre. Ces enfants sont issus de 138 familles.

Elle indique également que 70 enfants dont 67 de la commune, sont fléchés sur les activités de la Passerelle. Ainsi, globalement, ce sont 322 enfants qui ont fréquenté l'ensemble des structures, issus de 230 familles différentes. 5 enfants en situation de handicap sont également accueillis au centre Ti Glas.

Mme ROZEC indique qu'EPAL va fêter ses 40 ans d'existence en octobre prochain. A travers cette présentation, elle souhaite aussi remercier la municipalité et ses élus pour leurs valeurs. Ces valeurs sont des valeurs d'exigence et d'engagement qui définissent auprès d'EPAL une feuille de route et une ligne de conduite. De plus, à travers trois orientations souhaitées par la commune : humain au cœur du projet, culture bretonne et écologie et sensibilisation à l'environnement, EPAL se doit de coconstruire avec la commune ce partenariat, mentionne Mme ROZEC.

Ce partenariat, en lien également avec la CAF, permet une réactivité face à des projets innovants et aussi lors de moments de crise sanitaire.

A l'issue de cet exposé, un débat s'est instauré au sein de l'assemblée.

Mme Martine MADEC relate qu'en se rendant à la fête des familles, elle a rencontré des familles très satisfaites des activités du centre. Elle met également en avant la facilité des échanges entre les élus et l'équipe d'EPAL, traduisant le partenariat fort.

Mme Emilie MESSAGER précise également avoir recueilli la satisfaction d'une famille de Guiclan qui trouve de multi-activités au centre. Elle souhaite, par ailleurs, remercier le partenariat du centre de l'enfance avec la commission culture.

M. Stéphane LOZDOWSKI interroge Mme ROZEC sur les évolutions des pratiques des parents concernant la garderie, notamment en lien avec la crise sanitaire, l'évolution de la société.

Mme ROZEC rappelle que les participations des familles sont calculées en fonction du quotient familial. Le centre a constaté un retour des enfants, notamment en extra-scolaire où la fréquentation est en augmentation. Les éléments d'analyse de cette fréquentation ne sont pas complètement arrêtés : plein-emploi, loisirs des parents, télétravail...

Tout en constatant que l'activité pour les 10-13 ans fonctionne, M. LOZDOWSKI souligne que les 13-16 ans représentent la catégorie des jeunes que l'on retrouve dans la rue et demande si des activités sont prévues pour cette tranche d'âge.

Mme ROZEC explique qu'un travail à l'année est mener pour cette tranche d'âge, et non uniquement durant les vacances. Le projet est acté au sein d'EPAL sur la base de la création d'un lien entre l'animateur et les jeunes. Cet animateur doit être à l'écoute des jeunes, établir une relation de confiance, créer un lien, devenir une personne ressource, voire confidente. Elle ajoute que ce poste d'animateur est dédié à cette relation « d'aller vers les jeunes », mais fait part des difficultés de recrutement de cet animateur. Aujourd'hui, le poste est pourvu.

Mme Viviane LE BIHAN remercie le centre de Ti Glas pour le travail relatif à la mise en œuvre du conseil des jeunes.

Le rapport d'activités 2021 est consultable en mairie.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU MULTI-ACCUEIL TI AR BLEIZIG PAR PEOPLE & BABY – EXERCICE 2021, CODE CM220702

Dans le cadre de la Délégation de Service Public, l'entreprise PEOPLE & BABY présente le rapport d'activités de l'année 2021 du multi accueil « Ti Ar Bleizig ».

Mme le Maire accueille et remercie de sa présence Madame Pauline MALATESTA, directrice du multi accueil.

Le groupe PEOPLE & BABY, dont le siège social se trouve à PARIS, a été créé en 2004 ; il gère, à ce jour, 750 structures au plan national dont 10 en Bretagne.

Le contrat de DSP du multi accueil « Ti Ar Bleizig » a débuté le 1^{er} septembre 2020, pour une durée de quatre ans et onze mois soit jusqu'au 31 juillet 2025. Le multi-accueil accueille les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, à hauteur de 5 jours par semaine, de 7 h à 19 h. Il est fermé sur une période annuelle de quatre semaines (été et vacances de Noël). Le nombre de jours d'ouverture a été de 219 en 2021.

L'équipe pluridisciplinaire, dirigée par une éducatrice de jeunes enfants, est composée de sept professionnelles. Par ailleurs, trois vacataires interviennent au sein du multi-accueil : psychologue, médecin, intervenant pour le breton.

Le questionnaire de satisfaction, adressé aux familles, fait ressortir plusieurs bons indices de satisfaction liés notamment à l'équipe accueillante et bienveillante, à la confection des repas sur place.

Le projet pédagogique repose sur 5 axes : nature, beau, zen, communication et ouverture sur le monde.

Le groupe People and Baby a aussi recruté des artistes, dans le but de proposer aux enfants des activités autour de l'art, et ceci afin de favoriser leur créativité, ainsi des ateliers avec des matériaux bruts (bois...) seront proposés à Ti Ar Bleizig dans les mois à venir.

Le multi-accueil « Ti Ar Bleizig » dispose de 18 places en accueil collectif au total. 14 places sont réservées aux habitants de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner et 3 places sont à destination d'entreprises locales (Bosch - 3 places) et une place communautaire pour les habitants de Morlaix Co qui travaillent sur la commune. L'établissement propose différents types d'accueil : régulier, occasionnel ou urgence. L'accueil régulier représente 58 % de l'activité pour 42 % d'accueil occasionnel.

Le taux de fréquentation sur l'année 2021 est de 80 %. Le taux de facturation atteint 105,3 %. 41 enfants ont bénéficié de ce service (27 en 2020). Le compte de résultat de l'année fait apparaître un bénéfice de 38 801 € au profit de People and Baby.

Le multi-accueil a également changé son fournisseur de couches lavables.

Les perspectives 2022 sont La mise en place d'une réunion sur la pédagogie avec les EJE des autres crèches, le développement du réseau petite enfance de Morlaix Communauté, le développement des partenariats avec les services locaux (projet passerelle avant l'entrée à l'école maternelle, association Droit à l'emploi, Morlaix Communauté, chocolats Kerven), le déploiement des ateliers avec le relais petite enfance de Morlaix Co et avec Ti Glas, la mise en place d'ateliers parents/enfants, la mise en œuvre d'activités en partenariat avec les assistantes maternelles de la commune.

M. Sébastien KUDLYK demande des précisions sur l'apprentissage du breton. Mme MALATESTA indique que le créneau d'une heure est proposé tous les mercredis mais que le souhait de moduler ce créneau est évoqué. En effet, les enfants ne venant pas au multi-accueil le mercredi, ne peuvent pas en profiter. Toutefois, la question liée à la disponibilité de l'intervenant est à étudier. La crèche dispose d'un agent bilingue intervenant en breton dans les différents actes auprès des enfants.

Mme Martine MADEC souligne la richesse et la diversité des activités proposées aux enfants.

A la question de M. Claude CRAS sur la priorité d'accueil des enfants de la commune, Mme le Maire répond par l'affirmative. Mme MALATESTA précise qu'il y a cependant de nombreuses demandes de familles hors commune. D'autre part, l'équipe souhaite progresser dans l'accueil des enfants handicapés, ils sont deux à l'heure actuelle.

Mme le Maire fait remarquer le taux de 70 % fléché sur des contrats réguliers, à savoir entre 4 et 5 jours de présence de l'enfant, force est de constater que le service répond pleinement à la demande des familles, conclut-elle.

Ce rapport est consultable en mairie.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

OBJET : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'OPERATION MEDIATHEQUE-TIERS LIEU, CODE CM220703

Mme le Maire rappelle à l'assemblée le lancement de la consultation pour une maîtrise d'œuvre pour la médiathèque.

Mme Emilie MESSEGER, adjointe en charge du dossier, présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation de la procédure adaptée relative au choix de maîtrise d'œuvre, pour l'opération médiathèque-tiers lieu.

37 entreprises ont retiré le DCE, six candidatures sont parvenues en mairie, trois cabinets d'architectes ont été auditionnés par la commission des marchés adaptés. Après négociation et analyse des offres, conformément au règlement de consultation, c'est le cabinet ARKO à Landerneau qui propose l'offre la mieux-disante pour un montant d'honoraires de 84 750 € HT.

Outre le montant des honoraires, Mme MESSEGER précise que l'offre du cabinet ARKO et le projet de l'équipe de maîtrise d'œuvre répond aux valeurs importantes voulues par la commune à savoir : développement durable, handicap et langue bretonne. Ainsi, ARKO, séduit par le dossier de la commune, proposera un bâtiment passif et construit avec des matériaux biosourcés. De plus, ARKO s'est associé avec une entreprise de graphisme pour le projet. La note technique d'ARKO était aussi la meilleure, du fait d'un projet le moins énergivore possible. L'écart de prix entre les trois offres était relativement faible, précise Mme MESSEGER.

Mme MESSAGER présente les références d'ARKO à partir d'un diaporama : commerce à Locmélar, ALSH à Kersaint-Plabennec, projet salle socio-culturelle à L'Hôpital-Camfrout...

M. Yvon POULIQUEN demande des précisions sur l'échéancier du projet. L'équipe de maîtrise d'œuvre démarrera en septembre pour une fin de chantier en fin 2024/début 2025, indique Mme le Maire, en espérant qu'il n'y ait pas de surprises liées à des surcoûts, lots infructueux...

Au-delà de l'expérience de l'équipe, ARKO souhaite faire participer les habitants par une démarche participative : ateliers...

Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG souligne cette initiative pour un projet tel qu'une médiathèque tiers-lieu, cela permettra également que les habitants s'emparent de ce tiers-lieu.

Tout comme l'école où l'enveloppe a été tenue, la ligne budgétaire de cette opération sera aussi respectée, insiste Mme le Maire.

Vu les offres reçues,

Vu l'analyse des offres et le rapport d'analyse,

Considérant l'offre du cabinet d'architecte ARKO à LANDERNEAU qui propose l'offre la mieux-disante, il est proposé d'attribuer au cabinet ARKO à Landerneau, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération médiathèque-tiers lieu, pour un montant d'honoraires de 84 750 € HT.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'attribuer au cabinet d'architecte ARKO à LANDERNEAU, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération médiathèque-tiers lieu,**
- **AUTORISE la SEMBREIZH, mandataire de l'opération, à signer au nom et pour le compte du maître d'ouvrage le marché correspondant.**

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION, CODE CM220704

Mme le Maire propose à l'assemblée d'attribuer aux deux écoles privées de la commune, à savoir l'école du Sacré Cœur sur le territoire de la commune déléguée de SAINT-THEGONNEC et l'école Sainte Jeanne d'Arc sur le territoire de la commune déléguée de LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC, une participation aux frais de fonctionnement des écoles.

Mme Viviane LE BIHAN, conseillère municipale déléguée, indique qu'en application des textes en vigueur concernant le financement des écoles privées, il revient aux écoles privées de solliciter une participation des communes extérieures dont les élèves fréquentent l'école. Elle indique que les éléments financiers des écoles lui sont parvenus courant juin.

Pour cette année scolaire 2021-2022, en fonction de l'avis de la commission des affaires scolaires, elle propose le versement d'un forfait de 820,46 € par enfant de la commune, représentant des montants de :

- 89 430,14 € pour 109 élèves scolarisés à l'école du Sacré cœur
- 13 947,82 € pour 17 élèves scolarisés à l'école Sainte Jeanne d'Arc.

Afin de limiter l'effet de l'évolution des effectifs de l'école du Sacré Cœur, Mme LE BIHAN propose le versement d'une dotation forfaitaire complémentaire de 569,86 €, portant à 90 000 € le montant total de la participation aux frais de fonctionnement de l'école.

Afin de limiter l'effet de l'évolution des effectifs de l'école Sainte Jeanne d'Arc et dans le souhait de maintenir l'école ouverte au sein de la commune déléguée de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec, Mme LE BIHAN propose le

versement d'une dotation forfaitaire complémentaire de 14 052,18 € portant à 28 000 € le montant total de la participation aux frais de fonctionnement de l'école.

Mme le Maire rappelle que le maintien de l'école Sainte Jeanne d'Arc était un des engagements de la fusion des communes. Après deux années compliquées en termes d'effectifs, l'école accueillera 21 enfants à la prochaine rentrée scolaire. L'ouverture du commerce, la finalisation du lotissement de Gorre Loc avec notamment la construction de deux logements sociaux, ont favorisé l'augmentation des effectifs à l'école, conclut Mme le Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Les crédits sont inscrits au BP 2022, au c/6558. Les subventions seront mandatées aux écoles, en tenant compte des avances, votées par délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2022, le second versement intervenant en octobre 2022.

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR FRAIS DE SCOLARITE A L'ECOLE DIWAN DE COMMANA, CODE CM220705

Mme le Maire indique qu'en application des textes en vigueur concernant le financement des écoles privées, il revient aux écoles privées de solliciter une participation des communes extérieures dont les élèves fréquentent l'école.

L'école DIWAN de Commana ayant sollicité la collectivité pour participer au forfait scolaire concernant quatre élèves résidant sur notre commune et fréquentant cet établissement pour cette année scolaire 2021-2022, Mme le Maire propose le versement d'un forfait de 820,46 € par élève correspondant au montant accordé aux écoles privées de la commune. Le montant total représente la somme de 3 281,84 €. La prévision budgétaire était de 3 300 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne un avis favorable à cette proposition.

Les crédits sont inscrits au BP 2022, au c/6558. La subvention sera mandatée à l'école DIWAN de Commana.

OBJET : REVALORISATION DES TARIFS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2022-2023, CODE CM220706

M. Stéphane LOZDOWSKI, 1^{er} adjoint, expose à l'assemblée le travail de fond mené par la commission en charge de la restauration scolaire, travail de fond mené compte tenu de la conjoncture.

Il présente ainsi l'historique du restaurant scolaire :

- Début années 1990 : ouverture du restaurant scolaire
- Début 2000, agrandissement des locaux pour un montant de 141 000 €
- Depuis il vit avec cependant des dépenses réalisées : travaux d'acoustique pour un montant de 27 000 €, réfection des portes pour un montant de 13 000 €, petits travaux pour un coût de 15 000 €, achat de chariots, tunnel de lavage, armoires et mise en œuvre du logiciel « portail familles »
- Dépenses globales d'investissement d'environ 250 000 € sur une période d'amortissement.

A ces dépenses d'investissement, il convient d'ajouter des dépenses annuelles de fonctionnement, pour un montant global annuel de 231 000 € :

- Achat des repas auprès du prestataire Convivio : 110 000 €
- Frais de personnel : 110 000 €
- Fluides : 9 000 €
- Produits d'entretien : 2 000 €.

Considérant ces différents postes de dépenses, le coût réel d'un repas est de 9,15 €, précise M. LOZDOWSKI. Les tarifs proposés aux familles se situent entre 3,30 et 3,60 € par repas, notant ainsi une différence conséquente

entre le coût réel d'un repas et le prix payé par les familles, sachant que les 2/3 des repas proposés sont payés par les familles.

Dans les semaines à venir, la collectivité devra faire face à d'autres dépenses : augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 %, augmentation du SMIC pour les CDD, augmentation du coût des fluides et du carburant (transport des repas), souligne M. LOZDOWSKI en rappelant au Conseil Municipal que la commune a subi, au mois de mai dernier, une augmentation de 6,5 % du prix des repas fournis par le prestataire, coût supplémentaire pris intégralement en charge par la commune, non répercuté auprès des familles.

M. LOZDOWSKI ajoute qu'au cours des dernières années, certains avantages décidés par les services de l'état (suppression de la TH, diminution des impôts) ont permis un gain moyen de 170 €/mois de pouvoir d'achat mensuel, par les ménages.

Jusqu'ici, l'évolution des tarifs était fixée en dessous de l'inflation, mais n'ont pas été revus depuis 2018.

A l'issue de deux heures de discussions très constructives, la commission ressources humaines, vie associative et restaurant scolaire propose, unanimement de revaloriser les tarifs de cantine pour l'année 2022-2023, de 5 %.

Cette augmentation aurait pour conséquence une dépense supplémentaire de 2,13 €/mois pour un élève de l'école primaire se rendant au restaurant scolaire tous les jours, soit un coût de 25,56 € pour une année scolaire.

M. LOZDOWSKI signale également une évolution du marché de la restauration collective et notamment celui de la restauration scolaire, en espérant trouver des prestataires à l'avenir pour répondre à ce type de marché, dans des coûts acceptables pour les communes.

Pour les familles « relativement modestes », la commission propose de réfléchir à une piste de quotient familial.

Suite à cette présentation détaillée, un débat s'est instauré au sein de l'assemblée.

M. Sébastien KUDLYK estime que cette augmentation est raisonnée.

Mme le Maire souligne une augmentation de toutes les charges de la commune : salaires, fluides, chauffage... et qu'en dépit de cette proposition de revalorisation, la commune continue de prendre une partie de cette augmentation à la charge du budget général.

Mettant en avant l'augmentation globale des charges entre 20 à 25 %, Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG demande la raison de la proposition à hauteur de 5 %.

M. LOZDOWSKI indique que cette augmentation de 5 % correspond à un choix politique, mais que certaines communes appliquent des augmentations de 10, 12 à 15 %.

Mme Emilie MESSAGER préconise des solutions de quotient familial. Mme le Maire mentionne les limites du quotient familial qui consiste à faire supporter le coût sur les familles les plus aisées, mais dont l'équilibre est difficile à trouver pour établir les catégories et par voie de conséquence, les tarifs par tranches.

M. Josselin BOIREAU remercie la commission pour ce travail conséquent. Une offre est proposée aux enfants avec plus de repas végétariens qui sont bons pour la santé, il approuve également le dispositif « cantines saines et durables » qui permet de réduire le gaspillage alimentaire.

M. Yvon POULIQUEN rappelle que le pays est face à une situation particulière avec une inflation qui a augmenté de 5 % en 6 mois. Il conviendra de voir la réalité dans un an. Il met en exergue l'exercice difficile de l'équilibre budgétaire, où les charges augmentent et les principales recettes émanent des dotations de l'état, rendant la commune dépendante.

Mme Viviane LE BIHAN interroge sur le tarif dissuasif du tarif occasionnel. Suite à la mise en route du portail familles, 10 familles, qui utilisaient le tarif occasionnel de manière récurrente, ont été contactées. Donc à ce jour, très peu de familles sont concernées par ce tarif.

Avant de mettre au vote, Mme le Maire tient à faire part des remarques de Mme la Sous-Préfète, lors de sa dernière visite, qui avait été surprise par l'ensemble des services offerts à la population, services qu'elle avait qualifiés de qualité. Ces services représentent un coût, ajoute Mme le Maire mais précise que dès la rentrée de septembre, tous les transports sur le territoire de Morlaix Co seront gratuits, y compris le transport scolaire.

De plus, à partir de 2023, plus aucun foyer fiscal ne paiera la taxe d'habitation et qu'une des mesures gouvernementales à l'étude est la suppression de la redevance audiovisuelle.

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal, décide de revaloriser les tarifs en vigueur selon le tableau ci-dessous, pour l'année scolaire 2022-2023.

CATEGORIES :	TARIFS 2022-2023		<i>POUR MEMOIRE TARIFS 2021-2022</i>	
	ST THEGONNEC LOC-EGUINER	AUTRES COMMUNES	ST THEGONNEC LOC-EGUINER	AUTRES COMMUNES
Maternelles	3.53	3.93	3.36	3.74
Primaires	3.75	4.14	3.57	3.94
Enfant Allergique	1.28	1.65	1.22	1.57
Repas réservé mais non consommé Ou ticket occasionnel	5.50	5.50	/	/
Collège	3.17		3.02	
Adultes	4.90		4.66	
Ti glas	3.61		3.44	
Réduction de 0.50 €/repas en cas de repas froid				

Mme Emilie MESSENGER ne remet pas du tout en question le travail énorme de la commission mais compte tenu de l'augmentation d'autres dépenses pour les familles et pour soutenir ces familles déjà fragilisées, elle a fait le choix, ainsi que par le pouvoir de Mme ZANEGUY, de s'abstenir. Elle souhaite la poursuite du travail sur l'application d'un quotient familial pour les tarifs de restauration scolaire.

OBJET : PRESENTATION DES PRESTATIONS DU CNAS APORTEES AUX AGENTS, CODE CM220707

Mme Françoise RAOULT, Maire déléguée et membre du conseil d'administration national du CNAS présente à l'assemblée quelques données relatives à l'activités du CNAS auprès des agents de la commune :

Pour rappel le Comité National d'Action Sociale (CNAS), association loi 1901, regroupe les collectivités, groupement de collectivités et associés (office de tourisme ou mission locale par exemple) qui mènent une politique d'action sociale pour leurs agents de la fonction publique territoriale.

Au niveau national, le CNAS compte, à la date du 31 mai :

20 426 adhérents (collectivités)

847 705 bénéficiaires (agents).

Chaque adhérent cotise tous les ans à hauteur de 212 euros par agent actif et 137,80 euros par agent retraité.

Sur la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, nous avons fait le choix de cotiser pour les retraités, ce n'est pas une obligation, ces agents versent en retour le même montant sous forme de dons.

Nous avons versé 7 904 euros de cotisations en 2021.

Pour notre commune, 37 agents sont potentiellement concernés.

Les demandes qui sont faites, concernent la rentrée scolaire, les études, les coupons-sport, le chèque culture, les offres locales, les voyages, la garde de jeunes enfants, les départs à la retraite, les naissances, les prêts, les permis de conduire...etc..

Tout un panel visant à répondre au mieux à la vie quotidienne des agents.

2021 a été difficile, voyages annulés, plans épargne chèque vacances, prêts en berne compte tenu du contexte, pour autant 8 453 euros ont été versés en prestations pour les bénéficiaires.

Cela revient à dire que 68 % de nos agents utilisent le CNAS.

Si on devait dresser le profil type sur 40 bénéficiaires, c'est plutôt une femme, active, de catégorie C, titulaire, de 41 ans à 51 ans.

Ces statistiques sont tenues à jour par Mme Irène Vasco-Braem qui mène auprès des employés une mission de correspondante.

Elle va prochainement quitter la collectivité, il faudra savoir d'ailleurs qui va la remplacer.

« Pour ma part, j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec elle, elle a été la cheville ouvrière du CNAS sur la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER et je peux vous dire que c'est précieux pour l'élue que je suis de pouvoir m'appuyer sur un agent compétent et présent entre-autre, à toutes les assemblées départementales. En somme une personne impliquée et qui a su transmettre toutes les informations et valeurs émanant du CNAS et il y en a », souligne Mme RAOULT.

Le CNAS s'est construit sur 2 piliers la mutualisation et la solidarité, partageant des valeurs d'humanisme, d'équité et apportant la dimension sociale pour permettre à nos agents et à leurs ayants-droits d'être accompagnés au mieux dans tous les moments de leur vie.

Mme le Maire a remercié Mme Françoise RAOULT pour cette présentation. Elle la félicite pour sa remise de médaille au congrès national du CNAS de 2022, qui s'est tenu à Lorient, symbole de l'engagement de Mme RAOULT. L'adhésion de la commune au CNAS représente également un outil d'attractivité pour les agents et aussi pour le recrutement au sein de la commune. Elle associe Mme VASCO-BRAEM à ses remerciements, qui sera remplacée par Mme Gaëlle LABAT. Elle conclut qu'en association avec Mme VASCO-BRAEM, la commune a également la chance d'avoir une élue qui porte les valeurs du CNAS.

8 – QUESTIONS DIVERSES :

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

- Vente d'un bien situé 9, rue Georges Lacombe
- Vente d'un bien situé 5, Avenue de Ker Izella
- Vente d'un bien situé 10, Chemin de Bon repos

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune donc celle-ci ne préemptera pas.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Recensement de la population prévu du 19 janvier au 18 février 2023.** M. Jean-Jacques AUDEMARD a été désigné comme coordonnateur communal. La commune sera divisée en six districts avec le recrutement de six agents recenseurs qui devront bien connaître la commune. Le CM sera appelé à délibérer sur le recensement des agents recenseurs en fin d'année.
Il faut savoir que la réponse par internet au questionnaire du recensement a beaucoup progressé, ainsi au niveau national, 70 % de la population recensée a répondu par internet.
- **Fermetures estivales des mairies et APC/MFS :** Mairie de LEST fermée du 1^{er} au 19 août (idem années passées), Mairies de LEST et de ST Thégonnec ainsi que l'APC et la MFS fermées le samedi matin du 14 juillet au 15 août. Des permanences d'élus sont toutefois assurées les samedis matin, en mairie de Saint-Thégonnec.
- **Date à retenir :** vendredi 14 octobre à 18 h, inauguration MFS et APC.
- **Enquête publique chemin rural suite extension carrière de Ruvernison :** elle se déroulera du 7 au 23 septembre, cette enquête est menée conjointement avec la mairie de PLEYBER-CHRIST.
- **Sortie élus et personnel :** la commission de Mme MESSENGER travaille à une autre formule.

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Achat numéros maison – numérotation villages	ISO SGIN -St EUSEBE	5 904,80 € HT
Matériel services techniques	L'ELOUET Jardin - MORLAIX	1 693,25 € HT
Chaudière bois mairie/MFS	SARL KERBAUL - STLE	35 613,59 € HT
Ravalement mairie et MFS + Peinture portes	JP PERIOU - PLOUIGNEAU	4 338,25 € HT

9 – RAPPORT DES COMMISSONS :

Commission action sociale, CCAS et logement (réunion du CCAS du 30 mai)

- Demandes de banque alimentaire
- Organisation de la randonnée pédestre du 7 septembre sur Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec
- Echanges sur la famille ukrainienne, arrivée sur la commune le 9 mars
- Pour information : une nouvelle famille ukrainienne s'est installée sur la commune, dans une maison mise à disposition par des particuliers
- 24 et 25 juin : organisation par le CCAS d'une collecte alimentaire dans les magasins Utile et Viveco, sur la commune : 194 kgs de denrées récoltées au profit des bénéficiaires de la commune. Cette collecte a été organisée en raison de la baisse des stocks mais aussi de la diminution des denrées remises aux CCAS par la banque alimentaire et de l'augmentation des familles bénéficiaires, de 14 en janvier à 22, à ce jour.
- Réunion de travail prévue en septembre avec Mme MILIN, chargée de prévention du dispositif Vas Y
- Organisation de deux ateliers relatifs à la réadaptation cardiaque en mai et juin, par Mme THOMAS, infirmière du centre de santé de la commune : santé cardio vasculaire et utilisation d'un défibrillateur.
- Prochaine réunion CCAS : 19 septembre à 20 h.

Commission développement durable, environnement, patrimoine naturel et TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée)

- **TZCLD** : visite de l'équipe nationale le 15 juin, journée importante avec beaucoup de participants : élus, entreprises, acteurs économiques... Cette journée fut une belle démonstration de la mobilisation autour du projet. Pour être retenu TZCLD, 5 axes doivent être validés, un de ces axes fait défaut pour le projet TZCLD sur la commune : éléments mal valorisés sur les actions à venir, valorisation des locaux, engagement ferme des partenaires.
Report du dépôt du projet à l'automne, d'ici cette date, déroulement du plan d'actions en cours avec pour but de finaliser les partenariats.
- Vide atelier organisé par l'équipe TZCLD, mais faible participation → communication à revoir à l'avenir.
- **Environnement : ABC** => Plusieurs animations réalisées avec des fréquentations de l'ordre de 2 à 25 personnes.
- Page sur site internet en ligne et newsletter
- Enquête sur les hirondelles diffusée dans les collèges et écoles
- Inventaire mené par Bretagne Vivante chez des particuliers ayant des points d'eau et autour des points d'eau de la commune

Commission des travaux, urbanisme, aménagement et agriculture

- Recrutement du responsable des services techniques en cours, suite au départ de Ronan Gourmelon. Actuellement, équipe composée de 6 agents sur 8 prévus au tableau des emplois
- Intervention d'Eurovia prévue en septembre pour les travaux de voirie
- Rue Lividic : réseaux déposés, mise en souterrain en cours, via le SDEF. Le chantier sera prêt pour 2023, pour la partie aménagement de la voie.

Commission ressources humaines, vie associative et restaurant scolaire

- Forum des associations prévu le 3 septembre de 9 h à 13 h avec une remise de prix aux sportifs méritants, présence de beaucoup d'associations
- Règlement du minibus retravaillé
- Pot de départ de Mme Irène VASCO-BRAEM prévu le 21 septembre, précédée d'un temps de cohésion de l'ensemble des agents au cours de l'après-midi
- Restaurant scolaire : bon fonctionnement du dispositif « cantines saines et durables » avec une bonne implication des agents, ayant abouti à une réduction des composantes : 4 au lieu de 5, avec pour objectif de réduire le gaspillage alimentaire. A l'heure actuelle, service à table pour les enfants, plus de self et temps de repas allongé pour les enfants apportant plus de sérénité et de calme au restaurant scolaire et réduisant le gaspillage alimentaire.
- Commissions restauration intéressantes avec l'écoute des parents et la prise en compte de leurs remarques, regrets de ne pas voir les représentants de l'école publique prendre part à ces réunions, malgré leurs critiques. Le restaurant scolaire n'applique pas un service à la carte, mais propose des produits de qualité, bio et/ou labellisés.
- M. Stéphane LOZDOWSKI remercie les agents et Mme Stéphanie CABON, responsable du pôle, pour leur implication.
- **Informations relatives à MORLAIX Co :**
- Projet de territoire Trajectoire 2030 voté à l'unanimité par le Conseil communautaire : feuille de route pour les années à venir : projet dynamique, solidaire et responsable
- Gratuité des transports à compter du mois de septembre y compris pour les transports scolaires mais inscriptions obligatoires des familles pour les transports scolaires
- Délégation de maîtrise d'ouvrage votée au profit de la commune pour le dossier de restauration du kandi de Bodiniery par Etudes et chantiers.

Commission culture et communication et Commission tourisme, village étape, artisanat et commerce

- Bulletins municipaux parvenus en mairie et distribués dans les prochains jours, lors de cette distribution, il est proposé aux élus de faire remonter aux membres de la commission tourisme les maisons ou jardins ou terrasses fleuris
- Concours photos => Très belles photos exposées salle Kanevedenn
- Spectacle Solveig Noz suivi d'un concert le 13 juillet au soir, place de la mairie
- Festival enclos en musique au cours de l'été, dont six spectacles à l'église de Saint-Thégonnec
- Fête « Un jour à Loc » le 7 août, dans le bourg de Loc-Eguiner
- Au cours de l'été, poursuite des expositions salle Kanevedenn
- Fermeture de la bibliothèque durant la dernière semaine de juillet
- Plusieurs expositions à la bibliothèque au cours de l'été, concours de la carte postale la plus moche
- Organisation d'un pot d'accueil des camping caristes sur deux dates durant l'été
- Etude d'un nouveau règlement pour le concours des maisons et jardins fleuris : parterre, balcon, jardin....
- Poursuite du dossier de renouvellement du dossier villages étapes

Commission enfance, jeunesse, affaires scolaires

- Procédure en cours pour le renouvellement du dossier de Délégation de Service Public du centre de l'enfance avec auditions des candidats le 2 juillet
- Cérémonie de remise des cartes d'électeurs prévue en novembre
- Arrivée d'un nouveau directeur à l'école FM Luzel, M. Kevin FERRE
- Arrivée d'un nouveau directeur également à l'école du Sacré cœur.

Commission extramunicipale sur les projets participatifs et la vie citoyenne

- Mme Martine MADEC sera candidate pour composer la commission, en remplacement de M. Olivier LE BRAS. Une délibération sera actée lors du Conseil Municipal du mois de septembre.
- Présence des membres de la commission au forum des associations le 3 septembre.
- Imprimés en cours pour la mise en œuvre du budget participatif, finalisés pour le 29 août, date de lancement des projets participatifs

Remarque de Mme Emilie MESSAGER : elle note l'efficacité des services techniques qui ont procédé au nettoyage de verres cassés devant l'école publique, ce matin, dans un délai très court.

A l'issue de la réunion, Mme le Maire souhaite à l'assemblée un bel été et de bonnes vacances.

Clôture de la séance à 21 h 30

Affiché le 12 juillet 2022

Prénom	Nom	Qualité	Signature
Solange	CREIGNOU	Maire	
Josselin	BOIREAU	Secrétaire de séance	